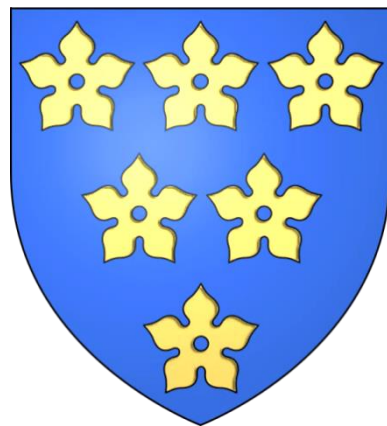


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

À la une : Et si nous parlions télécommunications !



Mais aussi : Le marché de Noël, une première !

NOUS SOMES STRASBOURG

S'BB N°12

De janvier 2019

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
LE MOT DU MAIRE.....	3
ET SI NOUS PARLIIONS TELECOMMUNICATIONS !	5
LES PETITS ECOLIERS FONT RIMER NOËL AVEC SOLIDARITE... ..	6
QUOI DE NEUF A BOLSENHEIM ?	7
VIVRE ENSEMBLE	11
LA PAGE SECURITE	15
VIE ASSOCIATIVE : BOUGEONS ENSEMBLE.....	16
COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	18
INFOS, DIVERS	25

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.

Infos



RECENSEMENT

521

Population bolsenheimoise au
01 janvier 2019

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56 – Fax : 03 88 98 00 56

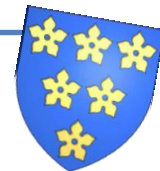
Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

Contacts Bolsemer: contact@bolsemer.fr - 09 72 47 55 25

Equipe de rédaction : Jérôme LAWI , Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO, Patrick GIRARD.

Conception, mise en page : Patrick GIRARD

Directeur de la publication : François RIEHL



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

Une année chasse l'autre. Personne n'oubliera le terrible mois de décembre 2018 au cours duquel la barbarie a atteint notre Alsace. Et c'est avec émotion que j'aborde cette période des vœux, que je voudrais placer sous le signe de l'espérance.

Mais le moment est venu de prendre de bonnes résolutions, contacter des amis ou des connaissances qu'on ne voit pas assez, rédiger ou recevoir des cartes, même si l'utilisation désormais incontournable des nouvelles technologies conduit de plus en plus à choisir l'e-mail et le SMS plutôt que le papier.

Les tensions dans notre pays, une actualité socio-économique morose et une crise mondiale qui n'en finit pas, ne doivent pas pour autant nous faire sombrer dans le désespoir. Alors que souhaiter pour 2019 ?

D'abord une année heureuse, pour chacune et chacun d'entre nous. Une année au cours de laquelle, dans tous les domaines, aussi bien personnels que collectifs, nous irons au bout de ce que nous pouvons faire. Je suis convaincu que le plus sûr moyen d'être heureux, en paix avec soi-même, en harmonie avec le monde, c'est d'essayer de faire, au maximum, ce que l'on sent nécessaire. Consacrer suffisamment de temps à ses proches, à sa famille ; éduquer du mieux possible ses enfants ; s'accomplir professionnellement ; écouter et se cultiver ; améliorer ce que l'on peut faire évoluer ; refuser ce que l'on ne peut accepter. L'important n'est pas de réussir tout, c'est impossible.

L'important, étant plutôt de se dire qu'on fait sérieusement ce qu'on a choisi d'accomplir.

L'année 2018 a été une année lourde en travaux et en dépenses mais indispensables soit par les obligations de l'état comme le programme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit par l'opportunité de l'arrivée du gaz au moment où arrivaient en fin de vie les chaudières de l'école et de la mairie.

2018 aura été aussi l'année d'un changement dans l'équipe municipale suite à la démission de M. Arnaud ANTONI-ARRUS, remplacé, depuis le 1^{er} octobre 2018, par M. Patrick GIRARD.

Ce dernier est d'ailleurs vivement remercié pour son implication et son dévouement envers la commune et pour l'aide qu'il apporte en permanence, que ce soit avec le service technique, sur le plan du fleurissement ou de la communication ; et ceci même avant son élection.

Je tiens à souligner le dévouement et le sérieux dont a fait preuve M. Arnaud ANTONI-ARRUS et le remercie vivement, en mon nom, et celui de toute l'équipe municipale, pour le travail accompli au service de la commune, notamment sur le plan de la jeunesse et des associations.

2019 sera à bien des égards difficile. Les défis sont immenses et il sera difficile d'entamer et de programmer de gros travaux, au vu de ce qui a été réalisé les dernières années. La commune sera dans l'obligation de recourir à un emprunt mais il faut dire que la dette communale est très raisonnable. Notre volontarisme et la qualité de notre administration me permettent d'affirmer que cette année encore, nous avancerons pour l'avenir de notre commune et de ses habitants. Au moment de conclure, il me reste à vous adresser mes vœux les plus respectueux, les plus chaleureux et les plus sincères.



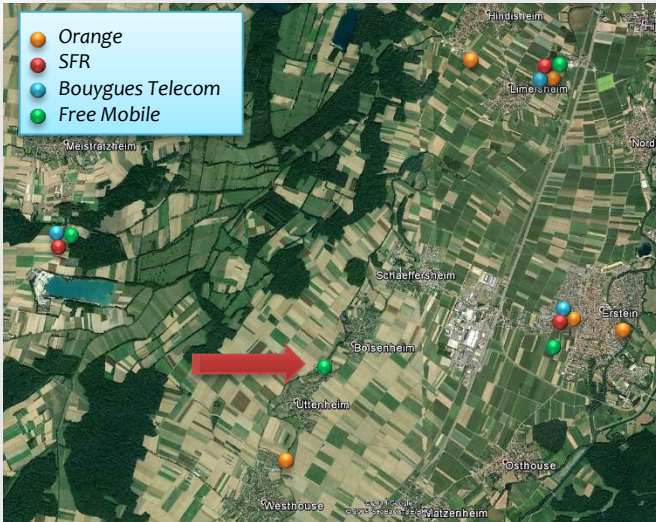
François RIEHL, Maire de la commune,

*Alles gudes em näje Johre.
Gesundheit vor allem.*



Et si nous parlions télécommunications !

Vous l'avez vue pousser, sur le ban communal de Bolsenheim, à la sortie nord de Uttenheim. Il s'agit, d'une antenne de télécommunication d'environ 36 m de hauteur. Cette dernière a été installée sous le patronage de TDF (Télévision de France) qui depuis quelques années diversifie ses activités et propose entre autres de nombreux services dans le domaine des télécommunications.



Antennes mobiles à proximité de Bolsenheim

A l'heure présente, seul Free Mobile est programmé sur le pylone n° 1754985

TDF conçoit, déploie, héberge, exploite et maintient des réseaux, des infrastructures et des services de transport de données pour les opérateurs télécoms, les fournisseurs de services IT, les collectivités locales et les institutionnels.
Son credo : être le partenaire de proximité, neutre et indépendant, pour des solutions télécoms adaptées.



Caractéristiques des antennes mobiles, déclarées, à proximité de Bolsenheim - <https://www.antennesmobiles.fr>

ID	Réseau	Opérateur	Date	Modif.	Adresse	CP	Ville	Act.
1550697	2G/3G/4G	Bouygues Télécom	19/05/2017	19/05/2017	(Lochmatten)	67150	Nordhouse	oui
80986	2G/3G/4G	Bouygues Télécom	18/07/1999	07/09/2018	Rte d'Obermai, Château d'eau d'Erstein	67150	Erstein	oui
195462	2G/3G/4G	Bouygues Télécom	21/07/2000	29/05/2017	(Neuland)	67210	Velff	oui
1675223	3G/4G	Free Mobile	25/05/2018	10/08/2018	(Lochmatten)	67150	Nordhouse	non
1754985	3G/4G	Free Mobile	30/11/2018	30/11/2018	Chemin du Platane D213	67150	Bolsenheim	non
1145320	3G/4G	Free Mobile	15/11/2013	28/09/2018	Rue de la Gare (Goldweg)	67150	Erstein	oui
1229201	3G/4G	Free Mobile	14/05/2014	21/09/2018	(Neuland)	67210	Velff	oui
449047	2G/3G/4G	Orange	13/04/2007	30/09/2016	(Lochmatten)	67150	Nordhouse	oui
792139	3G/4G	Orange	25/11/2011	03/11/2017	12 rue de la Keltau	67150	Hindisheim	oui
431223	2G/3G	Orange	15/12/2006	15/12/2006	Rue Général de Gaulle, ancienne filature	67150	Erstein	oui
58604	2G/3G/4G	Orange	04/02/1994	27/07/2018	Rte d'Obermai, Château d'eau d'Erstein	67150	Erstein	oui
1705564	3G/4G	Orange	27/07/2018	27/07/2018	Rue du Stade, Bouleodrome	67230	Westhouse	non
362510	2G/3G/4G	SFR	03/01/2005	24/02/2017	(Lochmatten)	67150	Nordhouse	oui
77413	2G/3G/4G	SFR	28/03/1997	25/05/2018	Rte d'Obermai, Château d'eau d'Erstein	67150	Erstein	oui
339516	2G/3G/4G	SFR	26/03/2004	18/08/2017	(Neuland)	67150	Velff	oui



Bolsenheim	
ID:	1754985
Pylône autostable	
Hauteur: 34,40 m	
Activée: Non	
2018-11-30	
Bandes de FRQ. MHz	
U	899,9 à 904,9
M	944,9 à 949,9
T	1954,9 à 1959,9
S	2144,9 à 2149,9
723 à 733	
778 à 788	
L	1750 à 1765
T	1845 à 1860
E	2550 à 2570
2670 à 2690	

3G : UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) — 4G : LTE (Long Term Evolution)



- 90 m³ de béton haute densité.
- 7 semaines de séchage.
- Montage de l'antenne sur place (12 heures, 3 personnes).
- Mise en place de l'antenne 6 heures.





Les petits écoliers font rimer Noël avec solidarité...

Cette année, la période de l'Avent a permis aux jeunes élèves de Grande Section et CP de découvrir ou renforcer les valeurs importantes de solidarité et de partage à travers 2 belles actions.



Les cartes de vœux créées par les enfants

Ce fut pour eux l'occasion de réfléchir au sens de ces deux mots importants, de réussir à exprimer des émotions et de prendre conscience des besoins des personnes en difficulté près de chez eux.

Ces missions de transmission, primordiales à l'école, permettront, un jour, aux enfants de devenir des citoyens responsables.

Ils se sont, tout d'abord, alliés aux élèves de CE1/CE2 de Mme Benoit pour créer de belles cartes de vœux destinées à embellir le cadeau de Noël offert par les communes aux aînés ne pouvant participer à la fête qui s'est tenue en leur honneur le 9 décembre.

Les plus petits se sont chargés de la création artistique tandis que les plus grands ont fait travailler leur fibre poétique pour inventer un petit texte plein d'émotions. Cette réalisation a été une très belle réussite qui, les enfants l'espèrent, aura apporté un beau sourire à nos mamies et papis !



- C'est donner de belles émotions aux gens.
- C'est apporter de l'amour et de la joie.
- C'est partager un peu ce qu'on a.

La solidarité vue par les enfants !

- C'est donner un sourire jusqu'aux oreilles aux enfants qui n'ont pas de jouets
- C'est aider ceux qui ont moins que nous.



La deuxième action, propre à la classe de GS/CP, a permis aux élèves d'apporter durant toute la période de l'Avent, un jouet, livre, peluche ou vêtement qu'ils désiraient donner à un enfant dans le besoin.



Le bon cœur des enfants en image !

Chaque jour, assis sur la chaise de la maîtresse (privilège ultime !!!) ils ont présenté leur trésor à leurs camarades et ont dévoilé un dessin minutieusement fait à la maison pour cette occasion. Le carton initialement prévu pour cette opération solidaire s'est vite révélé trop petit... et 3 autres ont dû le rejoindre, preuve irrémédiable d'une belle générosité de nos petits citoyens en herbe.

Ces trésors seront apportés à l'antenne d'Erstein de la Croix Rouge et serviront certainement à réchauffer le cœur et faire pétiller les yeux de petits enfants.

Merci à tous nos petits élèves et à leurs parents pour ces moments de pure magie !



Merci les enfants pour votre aide !

Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Was gebs nei é Bolsene ?



Le centenaire de l'armistice, la population au rendez-vous !



LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE

La Commune de Bolsenheim a commémoré l'Armistice de la première guerre mondiale le dimanche 11/11/2018. En mémoire des victimes de ce conflit, il a été déposé une gerbe devant le Monument aux Morts après l'office de 9 h 30. La cérémonie officielle a été suivie d'un Vin d'Honneur offert par la Municipalité à la salle communale où toute la population était invitée.



La jeunesse bénévoles face à l'histoire, tout un symbole !

Le 11 novembre 1918 à 11h, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.



Dépose d'une gerbe en mémoire de ceux qui ont oeuvré pour la liberté !

A l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et de rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, il en a été de même: toutes les cloches de France ont sonné le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes. Cet événement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. La France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.



Une autre expression du bénévolat, sans lequel rien ne serait possible !

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire.

Quoi de neuf à Bolsenheim ? (Suite)

Grands anniversaires

Les 85 ans de Marie-Anne REIBEL, (16/08/1933)



Marie-Anne REIBEL entourée de M. le Maire et son 1er adjoint

La Commune a reçu, comme à l'accoutumé, un très bon accueil de la famille REIBEL.

Cette petite fête s'est déroulée en présence des enfants de Mme Marie Anne REIBEL, Chantal accompagnée de son mari Benoît, domiciliés à Epfig, et de Pascal habitant au domicile familial.

La soirée fut égayée par les arrière-petits-enfants et de leurs parents. M. Jean-Paul REIBEL, beau-frère de Mme REIBEL, était bien évidemment de la partie. La soirée fut riche en émotions et en échanges. La commune a eu plaisir à offrir à Mme REIBEL une corbeille garnie et lui adresse tous ses vœux de bonne santé pour l'occasion ! »

Les 85 ans de Jean-Paul ESCHBACH (20/11/1933)

Né le 20 novembre 1933 à Strasbourg, Jean-Paul ESCHBACH a fait carrière à La Poste et profite de sa retraite au calme à BOLSENHEIM où il est installé depuis une quarantaine d'années.

Grand adepte de la petite reine, il a dû mettre « la pédale douce » les temps derniers en raison d'une opération de la hanche. Il utilise néanmoins quotidiennement la piste cyclable pour sa rééducation, à pied. Ceux qui le croisent régulièrement ont pu remarquer les progrès bien visibles de ce battant. Bon rétablissement et bon anniversaire !



La municipalité pour les 80 ans de Jean-Paul ESCHBACH !



La municipalité chez les époux SCHWOB pour les 80 ans de Robert !

Les 80 ans de SCHWOB Robert (09/12/1938)

Rendez-vous pris pour le vendredi 14 décembre, une délégation de la municipalité composée de M. le Maire François RIEHL, de ses deux adjoints et de la secrétaire de mairie se sont présentés au domicile des époux SCHWOB pour fêter ensemble les 80 ans de Robert.

Tradition oblige, photos souvenir et remise du panier garni terminées tout ce petit monde a pu se plonger dans les souvenirs d'un Robert intarissable. Il faut dire que ces 80 premières années, peu banales, ne manquent pas d'anecdotes.

Vélo d'appartement, marche à pied et encore un peu de moto, sont les activités du jeune octogénaire. Merci pour cet accueil chaleureux et rendez-vous dans 5 ans !



Spécial mairie !

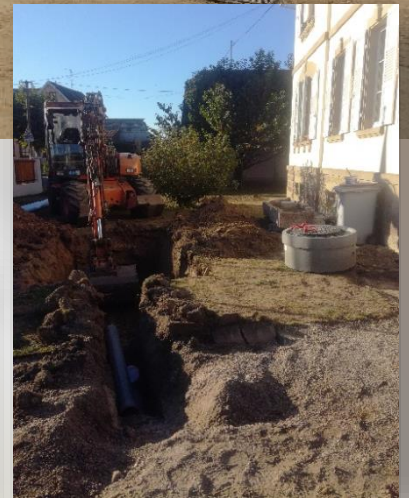


Bac dégraisseur et fosse de drainage des eaux de pluie

Début des travaux : 08/10/2018
Pose du bitume : le 15/11/2018



Partie arrière de la mairie



Evacuation des eaux de pluie

Assainissement - Aménagement
Réalisation entreprise
LEDERMANN-MUTSCHLER

Bitume
Réalisation entreprise
VOGEL

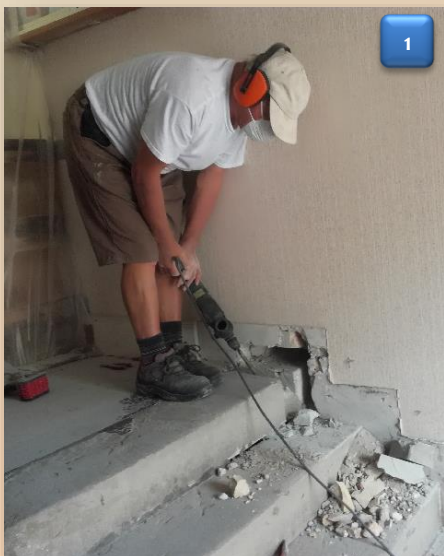


Bitumage terminé par l'entreprise VOGEL



Découverte du puits d'évacuation des sanitaires

Ci-dessus, la découverte de ce qui pouvait se présenter comme étant une entrée de cave n'était en réalité que la sortie de l'évacuation sanitaire datant de l'époque de la construction de la maison ROHMER.



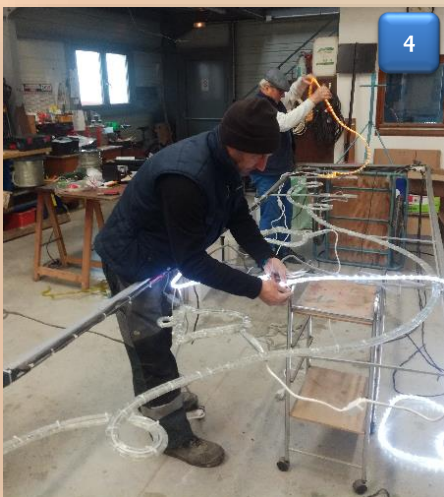
1



2



3



4

1-2-3 Travaux préparatoires pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (suppression escalier, coulage d'une dalle).

4-5 Préparatifs pour les fêtes de Noël (réfection guirlande lumineuse, mise en place de guirlandes lumineuses).

6-7 Réfection d'une partie du plancher pourri de l'école maternelle (isolation, contre plaqué, linoléum et baguette)

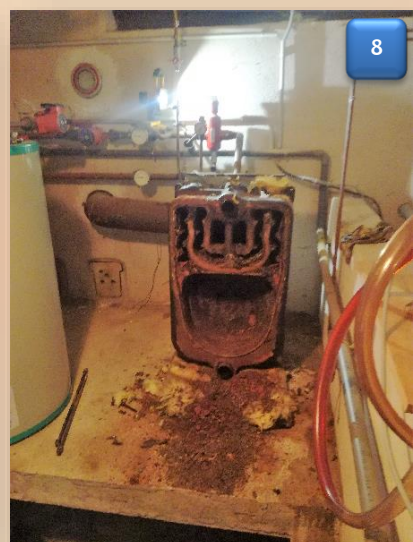
8 Pour ceux qui douteraient de la nécessité de changer la chaudière de la mairie.



6



5



8



7



Vivre ensemble

Concert caritatif en l'église de Bolsenheim

Saluons la belle initiative de notre concitoyen et musicien Pierre-Michel VIGNEAU qui a organisé en l'église de Bolsenheim le 23 septembre dernier, un concert au profit de l'école de musique du Neuhof.

Pierre-Michel, harpiste solo à l'orchestre philharmonique de Strasbourg ainsi que professeur de harpe au pôle supérieur de musique, et son élève Salomé MOKDAD, étudiante en master d'interprétation, ont enchanté un auditoire venu nombreux.

Une vaste palette de différents styles musicaux était proposée : le romantisme du 19^{ème} siècle du français César Franck et de l'anglais John Thomas, le contemporain du compositeur Bernard Andrès, dont le père est originaire de Schaeffersheim ! Une touche méditerranéenne avec « les Rumores de la caleta » de l'espagnol Isaac Albeniz et le « Fandango » de l'italien Luigi Boccherini, des incontournables de la musique irlandaise, tels le « Danny Boy » et « Femme d'Irlande » ont conclu ce tour d'Europe musical.



Le duo harpiste Pierre-Michel VIGNEAU et Salomé MOKDAD

Pierre-Michel VIGNEAU



C'est sur un instrument prêté par la célèbre Lily Laskine qu'il commence, à l'âge de sept ans, ses études de harpe.

Il a à peine 13 ans lorsqu'il est admis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, tout en étudiant en parallèle les percussions, et y obtient un premier prix Premier Nommé alors qu'il n'a pas 15 ans. L'année suivante, il obtient un premier prix de musique de chambre et participe à de nombreuses émissions Radio et Télévision. Invité à jouer en soliste par de nombreux orchestres, il est finaliste des concours de Paris, Marcel Grandjany Paris, Gargilasse, Jérusalem, Rome et médaille d'or du Festival de Bordeaux.

Il s'est fait entendre en récital harpe solo et musique de chambre tant en France qu'à l'étranger.

Régulièrement invité à siéger dans divers concours nationaux et internationaux, harpe et musique de chambre, il est également sollicité pour animer des Master-Classes.

Il a enregistré pour plusieurs chaînes de télévision et a participé régulièrement aux émissions diffusées de France Musique et France Culture.

Pierre-Michel VIGNEAU est Soliste Radio-France et Soliste de la Fondation Ciffra.

De prime abord, la harpe peut sembler un instrument élitiste. C'est justement pour aller à l'encontre de ce préjugé et favoriser l'égalité des chances que la recette du concert était dédiée à l'achat de harpes d'étude aux enfants de l'école de musique du Neuhof. Six instruments ont pu être achetés grâce à la générosité des donateurs, de quoi satisfaire Salomé MOKDAD, son vœux le plus cher étant que tous les enfants aient la même chance qu'elle, qui a grandi dans un quartier défavorisé de Belfort, ce qui, à priori, ne la destinait pas à une carrière de harpiste.

La sonorité harmonieuse et envoûtante de ce duo de harpes a ravi le public en ce premier jour de l'automne.

Et pourquoi pas conclure cette belle soirée par un rêve, voir ces enfants, marcher dans les pas de leurs professeurs, d'ici quelques années, en l'église Saint Martin de Bolsenheim.



.info

Le Maire de Bolsenheim joue les acrobates ; la redescente est difficile.



Notre Maire, François RIEHL, pour peut être diversifier ses activités ou accéder à la starisation, a voulu jouer les acrobates. Perché sur son tracteur, la tête dans les nuages, il a oublié quelques enseignements primordiaux dont celui d'un certain M. NEWTON. En effet ce dernier n'a-t-il pas mis en évidence une loi physique très importante que l'on peut résumer comme suit : « Qui tombe de haut, se fait très mal ! »



Chauffeur, à la maison !

Aussi, pendant trois mois, son vocabulaire essentiellement utilisé fut « main, pied, hôpital, docteur, kinésithérapeute, chaise roulante, canne, Jacqueline j'ai besoin d'aide... ».

Heureusement son sens de l'improvisation et les aides apportées lui ont permis, malgré tout, de continuer à exercer ses fonctions de Maire :

- Création d'une annexe de la Mairie dans son hangar,
- Mise à disposition d'un chauffeur particulier,
- Tenue adaptée pour poursuivre ses activités.

A l'heure où nous mettons sous presse, cette mésaventure est maintenant terminée.

Rien dans ce monde n'arrive par hasard !



No comment !



Le Maire marie une de ses Conseillères Municipales

La municipalité félicite les heureux parents ainsi que les nouveaux mariés.



Célébrer un mariage est toujours un moment particulier pour un maire. Ce fut notamment le cas le mercredi 1er août, lorsque François RIEHL, premier magistrat de Bolsenheim, a marié l'une de ses conseillères municipales, Sophie SCHAAL. Cheffe d'entreprise et originaire du village, elle est la fille d'Antoinette et René SCHAAL et dirige, entre autres, le gîte « Les Authentics » de Bolsenheim. Elle a uni sa destinée à Alexandre MARCQ, chef d'entreprise lui aussi.



La cigogne est passée !

Cléa née le 5 novembre, à Sélestat de Jonathan GARGOWITSCH et de Stéphanie LITTOLFF
7, rue de la Mayenne

Cloé née le 4 novembre, à Schiltigheim de Cédric JOACHIM et de Lucie DOPPLER
10, rue des Vergers

Victoria née le 11 décembre, à Schiltigheim de Robertino GELAIN et de Pauline WENGER
6, rue des Roses



Décembre 2018, grand nettoyage à l'issue de la campagne sucrière !



Le marché de Noël, une première réussie !



Saint Nicolas ne manque pas de fans.

Et si l'on faisait un marché de Noël ! s'exclame Rachel HUYARD, membre du Conseil de Fabrique du village. Aussitôt dit, aussitôt fait, enfin presque car lorsque l'on démarre une nouvelle aventure, les problèmes ne manquent pas. Mais, les bonnes volontés sont au rendez-vous et le rêve prend forme.



Un marché de Noël haut en couleurs !



Eh !
dis donc
Rachel
*On remet
ça l'an
prochain ?*

Quelques moutons prêtés par M. Pierre-Michel VIGNEAU, exposants du village et des alentours, vin chaud et Knacks, vente de sapins à proximité chez M. Jean-Louis HUBER ; tous les ingrédients étaient réunis , en ce 7 décembre, pour une excellente soirée. Saint Nicolas et son âne, certainement attirés par les bonnes odeurs et les chants de Noël des enfants sont venus nous rendre visite à la grande joie des groupies de l'Évêque de Myre.

Chacun a pu aussi visiter la crèche installée les jours précédents par quelques volontaires.

Même si la pluie et le vent ont légèrement abrégé la fête, on peut dire merci au Conseil de Fabrique et à tous les volontaires, exposants, visiteurs qui ont participé à la réussite de ce marché de Noël.

La fête des aînés 2018, un bon cru !



Tant de choses à se dire, l'après midi n'y suffira pas !

Dimanche 9 décembre, une quarantaine de nos aînés se sont retrouvés à la salle communale pour le traditionnel repas de Noël offert par la municipalité.

Un délicieux menu concocté par le restaurant « le Tramway », dont le chef est Grégory VOELCKEL habitant BOLSENHEIM, a régalé l'assemblée. Entre le fromage et le dessert, la chorale, accompagnée au clavier par Marie ANTONI-ARRUS, est venue ajouter une touche festive avec des chants traditionnels de Noël. Au cours de l'après-midi, un diaporama sur les travaux communaux de l'année a été projeté sur écran géant, ainsi qu'une présentation de photos aériennes du village réalisées par la société PYRENAIC.

Puis le temps des au-revoir arriva rapidement, chacun satisfait de sa journée et prêt à remettre ça l'an prochain.



Vivre ensemble (Suite)

Les maisons fleuries 2018



Les membres du jury et les accompagnateurs

Le 10 août 2018 était organisé le concours des maisons fleuries de notre village. A cette occasion étaient invités, au titre du jury, des bénévoles des villages voisins dont un professionnel du fleurissement ainsi que des accompagnateurs de la commune.

Les membres du jury :

- M. René HELFER de Hipsheim,
- M. Emmanuel SCHNELL de Osthouse,
- M. Dominique GEORGER de Sand,
- M. Jean-Jacques STADELWIESSER de Schaeffersheim,
- M. Christian HUCK de Uttenheim.

Les meilleures réalisations ont été récompensées par des bons d'achat utilisables chez des professionnels du fleurissement.



Catégorie « Habitations avec grands espaces »

1^{er} M. et Mme Arsène MULLER, 2^e M. et Mme André SCHOTT, 3^e M. et Mme Michel HAHN, 4^e M. et Mme Fernand MARTZ, 5^e M. et Mme Charles KORNMANN, 6^e Mme Marie-Josée KORNMANN.
Encouragements à M. et Mme Julien MULLER, M. et Mme Pierre-Michel VIGNEAU.

Catégorie « Habitations avec cour et façade ou petits espaces »

1^{er} M. et Mme François LE MARRE, 2^e M. et Mme Daniel SCHOTT, 3^e Mme Michèle SCHAAL, 4^e M. et Mme Christian LIONNET, 5^e M. et Mme Bernard KRUGER.

Encouragements à M. et Mme Jean-Claude WETTLING, M. et Mme Joseph GEISTEL, M. Michel REIBEL.

Catégorie « Habitations avec façades »

1^{er} M. et Mme Bürkhardt PRUTZ, 2^e M. Axel SUHNER et Mme Brigitte PLASKOTA, 3^e M. et Mme Christian MEWES.

Membres du Conseil Municipal nominés mais non classés

M. Arnaud ANTONI-ARRUS
M. Patrick GIRARD
M. Albert HARTMANN
M. Patrick HILBOLD
M. Jean-Marie KELLER
Mme Sophie MARCQ
M. François RIEHL.

Les enfants de l'école de la Scheer fêtent Noël



Le vendredi 21 décembre les petits Schtroumpfs de l'école de la Scheer se sont retrouvés pour un après-midi festif à la salle des fêtes d'Uttenheim. Personne n'aurait voulu manquer l'évènement, ne serait-ce que pour rencontrer deux invités de prestige.



Le Père Noël, toujours aussi fringant, de passage au-dessus du village, est venu distribuer des cadeaux aux enfants quelque peu intimidés.

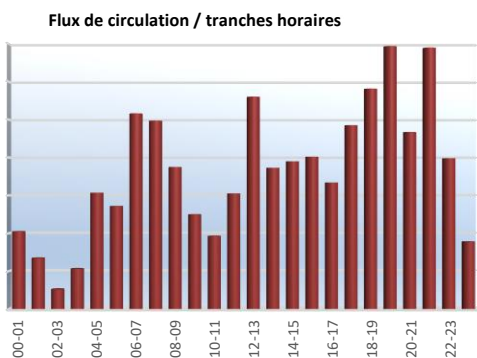
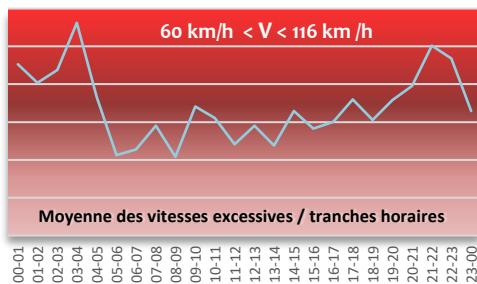
L'ambiance s'est vite déridée lorsque Anthony, le Magicien Viking est apparu. Les enfants se sont empressés pour l'aider à ouvrir son coffre magique afin d'y retrouver un nez rouge tout aussi magique. Tout cela dans une ambiance pleine de rires, de chants, de hooo, haaa ! émerveillés. La mission réussie, tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un goûter bien réel avant de repartir des étoiles plein les yeux.





La page sécurité

Les dernières nouvelles de notre radar



Nom de l'emplacement	Date du premier relevé	Date du dernier relevé
Rue Principale SUD	01/07/2018 00:06:31	29/12/2018 10:09:40
BILAN (Sens de circulation sud-nord)		
Véhicules estimés sur la période		109877
Véhicules dont la vitesse est > 50 km/h		12740
Véhicules estimés / jour		610
Vitesse moyenne calculée		41 km/h
Vitesse maximale enregistrée		116 km/h
% des usagers dont la vitesse est > 60 km/h		10 %



Bolsenheim, c'est environ 61 véhicules / jour qui traversent le village à une vitesse supérieure à 60km/h

Nouvelle année, le défi de la sécurité

Vous le savez, la sécurité est l'affaire de tous. A Bolsenheim, les points de stationnement conflictuels se situent, dans le village, sur la longueur de la rue Principale, l'accès des scolaires à la salle communale ainsi que la périphérie de l'école.

- **École** : En ce qui concerne ce point, la mise en place d'un sens unique aux heures des entrées et sorties scolaires porte ses fruits. Parents, accompagnateurs et riverains sont de bonne volonté. Chacun y trouve son compte, les enfants, parents et nounous pour la sécurité apportée et les automobilistes pour la fluidité du trafic.

Le système devrait être amélioré par la mise en place d'un panneau sens interdit plus mobile et la création de deux places de stationnement réservées à l'éducation nationale sur la place de l'église à proximité d'une place pour personnes à mobilité réduite.

- **Salle Communale** : Les riverains ayant bien compris le message, la mobilité des scolaires est aussi assurée en semaine pour se rendre de l'école à la salle communale. Qu'ils en soient remerciés !
- **Rue Principale** : Hormis quelques exceptions, les dispositions de stationnement prises sur la rue Principale ont permis des progrès notables grâce au concours des habitants et personnes de passage globalement conciliants et compréhensifs.



Depuis le 1^{er} janvier, la gestion de la fourrière devient une compétence CCCE. Cela donne à la municipalité une plus grande latitude pour gérer d'éventuels problèmes de stationnement. En effet la commune n'a plus à gérer financièrement les frais d'évacuation des véhicules indélécats.





Vie associative : bougeons ensemble...

L'Association des Beaux Fruits de la Scheer s'expose !

Cette année l'association des Beaux Fruits de la Scheer regroupant les trois villages de Bolsenheim, Schaeffersheim et Uttenheim a eu le plaisir de vous présenter son exposition annuelle les 15 et 16 septembre dans la salle polyvalente d'Uttenheim que la commune a eu la gentillesse de mettre à sa disposition gratuitement.

Lors de l'inauguration officielle du samedi soir en présence de M. Denis SCHULTZ président du Conseil Départemental ; M. Christian HUCK maire de Huttenheim ; Mme Marie-Berthe KERN, M. Albert HARTMANN respectivement Adjointes aux Maires des communes de Schaeffersheim et Bolsenheim. La Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin a tenu à honorer plusieurs de nos membres actifs pour leur travail accompli dans la promotion de l'arboriculture familiale.

A savoir !

L'association est toujours soucieuse de recruter de nouveaux membres. Si vous êtes intéressé vous pouvez contacter M. Jean-Marie KELLER, trésorier et responsable de l'organisation de l'exposition.
Tél : 06 70 56 33 49.

Ont ainsi été honorés :

- M. Rémy KOEHLING de Westhouse (Pomme d'Argent pour 10 ans de service).
- M. Jean-Marie KELLER de Bolsenheim (Pomme Grand Or pour 30 ans de service dont 22 ans au titre de trésorier de l'association).

Le verre de l'amitié a suivi cette remise de distinctions. Après la partie officielle, le public a pu admirer les belles récoltes de nos trois Vergers « Ecole » ainsi que celles de certains de nos membres qui se dévouent chaque année pour présenter leurs plus belles réalisations arboricoles et florales.



Les récompensés



La soirée se poursuit par la vente de nos traditionnelles tartes flambées réalisées par les membres du comité, secondés très efficacement par leurs épouses.

Le dimanche midi nous avons eu le plaisir de servir notre Kassler aux fines herbes accompagné de gratin dauphinois et salade verte aux personnes ayant réservé leur repas.

En fin de journée les fours à tarte flambée ont été à nouveau sollicités pour clôturer cette très belle exposition.

Les beaux fruits de la Scheer !



M. Mathieu ISSENHUTH



M. MARTIN - Plobsheim



M. Rémy SCHEECK



M. Jean-Pierre FRITSCH



M. Guy HUCK



L'association des donneurs de sang bénévoles de Bolsenheim et Uttenheim.

Violaine MAGRIT, la nouvelle présidente de l'ADSBU: Portrait



Originaire du Pas-de-Calais, Violaine MAGRIT est arrivée à Uttenheim en 2006. Habituee à donner son sang et désirant s'investir davantage dans la vie du village, elle est devenue membre de l'amicale en 2012, puis est entrée au comité en 2015.

C'est donc tout naturellement qu'en avril dernier, elle a succédé à Suzanne PETER, atteinte par la limite d'âge.

Âgée de 45 ans, comptable dans une société d'Aménageurs, elle ne compte pas son temps au service de l'amicale pour promouvoir le don du sang et l'organisation des collectes.

Le bénévolat est de nos jours une ressource précieuse, aussi c'est avec joie et remerciements que tous les membres de l'association ont accueilli Violaine. Bien entourée et soutenue par les membres du comité, nous lui souhaitons tous une belle et longue présidence.

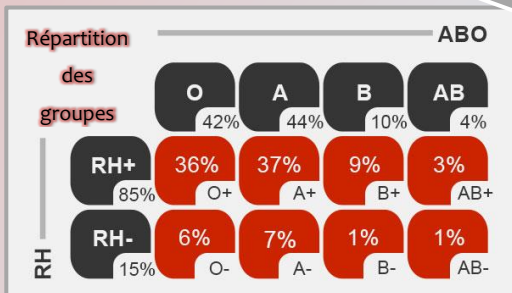


Prochaines collectes

- **Lundi 18 /02/2019**
(soupe de petits pois)
- **lundi 20/05/2019**
- **lundi 16/09/2019**

*Les malades
comptent sur vous*

Le saviez vous ?



Compatibilité Donneur

Receveur	Donneur 0	Donneur A	Donneur B	Donneur AB
0	✓	✗	✗	✗
A	✓	✓	✗	✗
B	✓	✗	✓	✗
AB	✓	✓	✓	✓

Lors de la collecte du 10 septembre 2018, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Uttenheim-Bolsenheim a enregistré **48** dons.

Félicitations à Elodie, Morgane, Clément, Quentin et Rémi qui ont réalisé leur premier don !

La marche du coeur



Les années sont rythmées de rendez-vous incontournables. Pour l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Uttenheim-Bolsenheim, la marche du cœur en est un, toujours très apprécié. Rendez-vous était donc donné le dimanche 7 octobre de bon matin pour une journée en Forêt-Noire du côté de Besenfeld-Seewald.

Après un trajet de deux heures en autocar suivi d'une pause café-brioche revigorante, il était temps pour les plus téméraires de parcourir avec entrain les sentiers de randonnée à travers prés et forêts. A midi, l'objectif de la balade était atteint : l'hôtel-restaurant Sonnenblick, où nous attendait un délicieux repas. A l'issue, le groupe a repris le bus en direction du Mummelsee pour une promenade digestive autour du lac avant de regagner Bolsenheim.

Cette sortie, la première organisée par la nouvelle présidente de l'association, Violaine MAGRIT, a été une réussite et comme toujours, la bonne humeur a régné du matin au soir.

La prochaine escapade est déjà fixée au 2^e dimanche d'octobre 2019.



Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé des délibérations du Conseil Municipal des 01/10,13/11 et 17/12/2018

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

	01/10/2018	13/11/2018	17/12/2018
Date des convocations	20/09/2018	05/11/2018	05/12/2018
Conseillers élus	11	11	11
Conseillers en fonction	10 *	10*	10*
Conseillers présents	10	9	8
Absent(e)s excusé(e)s	**	M. Jérôme LAWI	Mme Sandrine TESORO Mme Sophie MARCQ
Assiste à la séance	Néant		
Rajouté à l'ODJ	<ul style="list-style-type: none"> • Report point de fermage. • Report point CPF. • Rajout ONF: programme travaux. • Rajout choix fournisseur de gaz . 	<ul style="list-style-type: none"> • Report Compte Personnel Formation 	

*Démission officielle de M. Arnaud ANTONI-ARRUS le 10/09/2018.

** Mme Sandrine TESORO doit quitter la réunion du conseil Municipal à 20h et s'excuse auprès de l'Assemblée.

DÉMISSION DU 2^e ADOJOINT AU MAIRE DE SES POSTES D'ADJOINT AU MAIRE ET DE CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de démission, simultanée de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal, présentée par M. Arnaud ANTONI-ARRUS. Monsieur le Préfet de la région du Grand Est ainsi que M. le Sous-Préfet du Sélestat-Erstein ont été destinataires des courriers officiels en date des 27/06/2018, 17/08/2018 (LRAR) et du 30/08/2018. Vu la lettre d'acceptation de la démission par le Préfet du 10/9/2018 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle devient définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat.

- ✓ La démission d'un adjoint, qu'il soit titulaire ou non d'une délégation, n'est définitive qu'à partir de la notification par le préfet de son acceptation.
- ✓ À défaut d'acceptation par le préfet, l'élu qui entend maintenir sa demande de démission doit l'adresser de nouveau au préfet par lettre recommandée.
- ✓ Sans réponse du préfet, la démission prendra alors effet un mois après ce second envoi.

Monsieur le Maire souligne le dévouement et le sérieux dont a fait preuve M. Arnaud Antoni-ARRUS et le remercie vivement en son nom et au nom de toute l'équipe municipale pour le travail accompli au service de la commune, notamment sur le plan de la jeunesse et des associations.

Pour mémoire, par délibération du 4/4/2014, le Conseil Municipal avait fixé à 2 le nombre d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de laisser à 2 le nombre d'Adjoints au Maire.

Le Conseil décide de remplacer le 2^e adjoint sans qu'il soit nécessaire de compléter le conseil.

Seul M. Patrick GIRARD se porte candidat et est élu après une élection à vote secret.

2^e Adjoint au Maire

Sur la base de l'article R.2121-Z du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. A ce titre, M. Albert HARTMANN, reste 1^{er} Adjoint au Maire à son rang actuel et le nouvel élu, M. Patrick GIRARD, en remplacement du démissionnaire occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit à la suite du premier Adjoint. L'effectif légal du conseil municipal étant de 11 membres, il fonctionnera jusqu'à la fin du mandat avec 10 membres.

Attributions spécifiques

- Remplacement du Maire en cas d'absence dont finances, gestion des bâtiments communaux (école), urbanisme, marchés ...
- Commission scolaire, Aide sociale, communication.
- **Indemnité de fonction brute mensuelle (1/10/2018)**
- Calculée au taux maximal de 6,6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au 1/1/17 (Code général des collectivités territoriales et circulaire n° ARCB1632021C/15/03/2017).
- Soit la somme de 220,98 € net.

Après avis des conseillers municipaux, la liste des commissions municipales est modifiée comme suit :

Commissions	Président	Membres ou délégués
Biens communaux (Forêt, prés, terres agricoles)	François RIEHL	Patrick GIRARD, Michel WISSER, Jérôme LAWI, Sandrine TESORO.
Urbanisme	François RIEHL	Albert HARTMANN, Patrick GIRARD, Michel WISSER, Patrick HILBOLD, Jérôme LAWI.
Voirie & éclairage public	Albert HARTMANN	Patrick GIRARD, Michel WISSER, Jean-Marie KELLER, Patrick HILBOLD, Jérôme LAWI.
Finances	François RIEHL	Albert HARTMANN, Jean-Marie KELLER, Sophie MARCQ, Sandrine TESORO, Jérôme LAWI.
Salle des fêtes	Patrick GIRARD	HARTMANN Albert, Patrick HILBOLD, Catherine SCHMITZ.
Ouvrier communal	Albert HARTMANN	François RIEHL, Patrick GIRARD.
Appel d'offres	François RIEHL	Titulaires : Albert HARTMANN, Jean-Marie KELLER, Jérôme LAWI. Suppléants : Patrick GIRARD, Patrick HILBOLD, Sophie MARCQ.
Publication	Jérôme LAWI	Patrick GIRARD, Sandrine TESORO, Catherine SCHMITZ.
Délégué SIVU Centre Alsace	François RIEHL	Suppléant : Albert HARTMANN
Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin		Titulaire : François RIEHL Suppléant : Albert HARTMANN
ATIP		Suppléant : Albert HARTMANN

Nota : Les autres commissions auxquelles ne participait pas M. Arnaud ANTONI-ARRUS sont sans changement (CF. S'Bolsemer Blaettel n° 1 et site internet <http://www.bolsenheim.fr/mairie/les-commissions>).

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « FOURRIÈRE AUTOMOBILE »



Le Conseil de Communauté propose de transférer la compétence d'exploitation dite « fourrière automobile » à l'échelon intercommunal.

Envisagé dans les statuts au titre des compétences facultatives, la rédaction suivante est proposée : « Mise en place et gestion de la fourrière automobile ».



Aussi, à la prise de la compétence par la communauté de communes du Canton d'Erstein, les contrats existant entre les communes et les prestataires (contrat de concession type délégation de service public, marchés) seront transférés de plein droit à la communauté de communes.

Dans un second temps, l'objectif sera d'établir une seule convention pour les 28 communes.

ADOPTÉ	
1/10/2018	
En exercice	10
Présents	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Fourrière automobile

La compétence de la décision de la mise en fourrière continuera cependant d'appartenir aux communes, et notamment aux maires au titre des pouvoirs de police généraux ainsi qu'aux Officiers de Police Judiciaire compétents (gendarmes, police municipale le cas échéant)

L'exploitant sera chargé d'exécuter les décisions prescrites par l'autorité de police pour le compte de la communauté de communes.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)



Le Conseil de Communauté propose de transférer la compétence relative à la protection des données à caractère personnel à l'échelon intercommunal.



Le Règlement Général à la Protection des Données « RGPD » est le nouveau cadre européen relatif au traitement, à la circulation et à la protection des données à caractère personnel. Ce dernier est entré en vigueur le 25 mai 2018.

ADOPTÉ	
1/10/2018	
En exercice	10
Présents	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Tel qu'envisagé dans les statuts au titre des compétences facultatives, la rédaction suivante est proposée: « Mise en place et gestion du traitement, de la circulation et de la protection des données à caractère personnel dans le cadre du Règlement Général à la Protection des Données ».

Le RGPD impose aux collectivités et établissements publics de protéger les données qu'ils collectent, notamment ceux recueillis dans le cadre des fichiers relatifs à la population, à l'état civil, au périscolaire, à la cantine, etc.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les communes disposent et lesdites obligations de mise en conformité, il semble opportun d'envisager l'exercice de cette compétence à l'échelon intercommunal.



PROPOSITION FAITE A LA COMMUNE D'ACQUERIR LA PARCELLE ADJACENTE A LA MAIRIE

Conseil Municipal du 01/10/2018



Parcelle 602 (Photo non contractuelle)

M. le Maire fait part du courrier daté du 13/07/2018 émis par Mme Marie-Josée KORNMANN qui propose à la vente la parcelle adjacente à celle de la Mairie, section C, Parcelle 602, d'une superficie de 9,05 ares, actuellement en verger.

À savoir !

S'il devait y avoir acquisition, le financement serait prévu au budget primitif 2019 avec recours à emprunt. La charge des travaux engagés cette année ne permet pas de programmer cette acquisition de suite.

Après en avoir délibéré suite à la proposition de la propriétaire Mme Marie-Josée KORNMANN, étant donné l'opportunité à saisir, le Conseil Municipal se voit globalement intéressé (certains pensent toutefois que cet achat n'est pas indispensable ni nécessaire) par cette acquisition au profit de la commune de Bolsenheim, parcelle qui pourrait à terme être aménagée en parking, être utilisée de voie d'accès vers l'arrière ou pour toute autre utilisation mais pas vraiment pour une construction, vu l'étroitesse de cette parcelle.

Le Conseil Municipal charge le maire de se mettre en rapport avec les services ad-hoc pour avoir une valeur effective de ce terrain. Ce point sera donc revu à une séance ultérieure.

Conseil Municipal du 01/10/2018

- Après renseignements pris auprès d'un promoteur immobilier concernant l'estimation de la valeur vénale de ce terrain et des services du Domaine qui n'ont pas souhaité donner suite.
- Après en avoir délibéré longuement, et étant donné, toutefois, l'opportunité à saisir.
- Etant donné aussi que pour certains cette acquisition ne semble pas vraiment nécessaire.

Estimation de la valeur vénale

- Terrain non viabilisé situé dans le périmètre de la carte communale :
5,50 ares x 3.000 € = 16.500 €
 - Terrain situé hors périmètre de la carte communale :
3,55 ares x 200 € = 710 €
- Soit une valeur totale de 17.210 €

Le Conseil Municipal, se voyant, globalement intéressé par cette acquisition au profit de la commune de Bolsenheim, décide de proposer la somme de 20.000 €, pour ces 9,05 ares de verger. S'il devait y avoir acquisition, le financement serait prévu au Budget Primitif 2019 avec un recours probable à emprunt.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'en informer Mme KORNMANN Marie-Josée.

COMPTE PERSONNEL FORMATION

La totalité du document peut être consulté en Mairie ou sur le site bolsenheim.fr en rubrique « délibération du Conseil Municipal »

L'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 crée un droit à l'accompagnement individualisé afin de favoriser la construction de parcours professionnels, au sein de la fonction publique et dans le cadre de passerelles avec le secteur privé au profit de tous les agents publics.

ADOPTÉ

17/12/2018

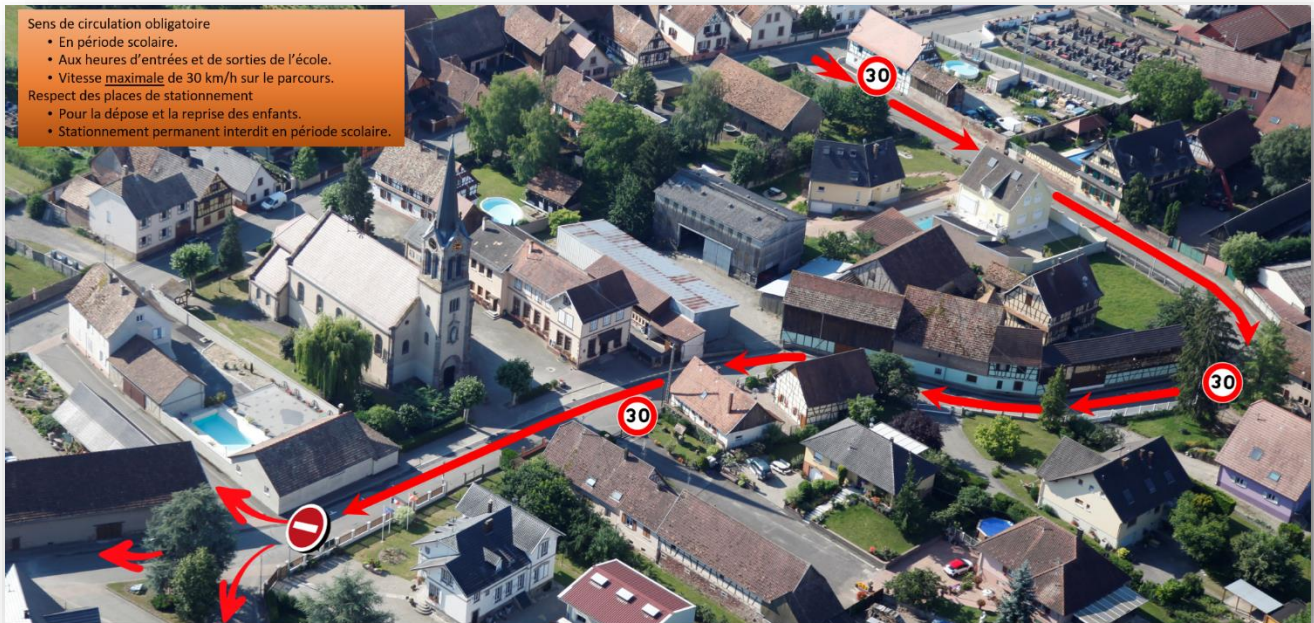
En exercice	10
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

Après lecture faite de l'intégralité du document concernant les modalités d'application de ce compte de formation, le Conseil Municipal est amené à prendre position et de voter l'acceptation des points budgétaires qui en découlent tels que, entre autres :



- La prise en charge des frais de déplacement.
- La prise en charge des frais pédagogiques.
- Le financement par la collectivité à hauteur de 200€ pour les frais des différentes actions.
- Prévoir les crédits budgétaires correspondant au budget de la collectivité.

ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DANS LA RUE DE L'ÉGLISE LORS DES PÉRIODES SCOLAIRES. (extrait, la totalité de l'arrêté est visible en Mairie et sur le site internet www.bolsenheim.fr)



Sens de circulation obligatoire

- En période scolaire.
- Aux heures d'entrées et de sorties de l'école.
- Vitesse maximale de 30 km/h sur le parcours.

Respect des places de stationnement

- Pour la dépose et la reprise des enfants.
- Stationnement permanent interdit en période scolaire.

Plan de circulation rue de l'Eglise en période scolaire

Les difficultés quotidiennement observées et le comportement dangereux de certains parents à proximité de l'école impose au Maire et à son Conseil Municipal de mettre en place un dispositif de circulation plus sécurisant. Un Arrêté Municipal dont les points essentiels sont déclinés ci-dessous découle d'un débat au sein du Conseil Municipal et sera testé pendant toute la durée de l'année scolaire.

- Devant l'école, à compter du 5 septembre 2018, le stationnement des véhicules est interdit à toute personne n'ayant pas de rapport avec l'école.
- Le stationnement est accordé aux parents, grands-parents, nourrices, responsables des enfants pour déposer et rechercher ceux-ci aux heures d'entrée et de sortie de l'école.
- La dépose des enfants se fera dans le sens de circulation de ramassage du bus, en rentrant par la rue Principale RD213 dans la rue de l'Eglise, pour les déposer côté parking. Et non en sens inverse, afin de ne pas créer des problèmes de blocages ou des bouchons lorsque les véhicules arrivent en même temps. Le même cheminement est valable quand les enfants sortent de l'école et sont récupérés.



- Les automobilistes sont invités à faire preuve de prudence en roulant très lentement sur cet itinéraire et à surveiller particulièrement les abords. Il sera d'ailleurs mis en place une zone 30 permanente, avec mise en place de panneaux, conformément au plan ci-joint.
- Le tracé du marquage au sol pour le stationnement a été modifié et doit être respecté. Il ne doit plus y avoir de stationnement sauvage. Ces emplacements doivent rester la priorité de l'école et du culte (en cas d'enterrement par exemple) et non pour un stationnement permanent de certains riverains. Le personnel enseignant et le personnel communal se garent dans la cour de la mairie pour libérer des places.

...

LOCATION DE BIENS COMMUNAUX-RECUPERATION TAXE CHAMBRE D'AGRICULTURE 2018

En prévision du prochain renouvellement des baux ruraux, M. le Maire propose et demande que le calcul du fermage des baux ruraux subisse la variation de -3,02 % pour 2017 et de -3,04% pour 2018, conformément à l'évolution de l'indice départemental des fermages, afin de ne plus avoir le décalage d'une année (jusqu'à présent, les calculs se faisaient toujours sur la base du taux de l'année passée).

Il soumet également le calcul du taux à l'are pour le recouvrement de la taxe de la chambre d'Agriculture - à hauteur de 50% - soit 0,0333 € à l'are, à récupérer auprès des locataires des biens communaux pour 2018.

ADOPTÉ	
13/11/2018	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

M. Albert HARTMANN, Adjoint au maire, doyen de l'assemblée, préside la séance lors de la délibération (en l'absence de M. le Maire concerné locataire de terrains communaux) de bien vouloir approuver:

- D'une part la baisse globale pour cette année de 6,06 %.
- D'autre part le calcul du taux à l'are de 0,0333 € servant de base à la récupération de la taxe de la Chambre d'Agriculture.

Le saviez vous ?

Fermage à percevoir : 7.693,53 €

Indice national des fermages depuis 2010

Validité	Indice national	Variation avec année précédente
Octobre 2018 à sept. 2019	103,05	- 3,04 %
Octobre 2017 à sept. 2018	106,28	- 3,02 %
Octobre 2016 à sept. 2017	109,59	- 0,42 %
Octobre 2015 à sept. 2016	110,05	+ 1,61 %
Octobre 2014 à sept. 2015	108,30	+ 1,52 %
Octobre 2013 à sept. 2014	106,68	+ 2,63 %
Octobre 2012 à sept. 2013	103,95	+ 2,67 %
Octobre 2011 à sept. 2012	101,25	+ 2,92 %
Octobre 2010 à sept. 2011	98,37	- 1,63 %
Octobre 2009 à sept. 2010	100,00	



Depuis 2010, le mode de calcul de l'indice des fermages est uniformisé sur le plan national, alors qu'auparavant il était calculé différemment dans chaque département.

Cet indice permet d'actualiser sur une période comprise entre le 1^{er} octobre de l'année référence et le 30 septembre de l'année suivante :

- les montants des fermages à payer pour les baux en cours ;
- les fourchettes de loyers fixées pour la détermination des fermages des nouveaux baux ruraux, contractualisés au cours de l'année suivant la parution de l'indice.

Les loyers par hectare pour une année N sont le résultat de la multiplication du loyer par hectare de l'année N-1 par l'indice national des fermages de l'année N, divisé par l'indice des fermages de l'année N-1.

Exemple de calcul :

Loyer / ha en 2018 (oct. 2018 - sept. 2019) = (loyer / ha en 2017) x (103,05/106,28).

Le sujet vous intéresse ?

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31647>

DÉCISION DE MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Vu les dépenses au compte 6218 « autre personnel extérieur » concernant, notamment, les remplacements de :

- L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) et l'embauche de saisonniers.
- Considérant les salaires restant à verser ainsi que les cotisations jusqu'à la fin de l'année crédités du chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le Budget Primitif 2018 :

- Compte 022 « dépenses imprévues »	- 5.000 €
- Compte 615221 « bâtiments publics »	- 10.000 €
- Compte 6218 « autre personnel extérieur »	+ 15.000 €

ADOPTÉ

13/11/2018	
En exercice	10
Présents	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ACHATS DE CADEAUX DE NOEL POUR LES ELEVES DES ECOLES

L'Equipe Pédagogique de l'Ecole intercommunale de la Scheer de Bolsenheim/Uttenheim sollicite la Commune pour une aide aux achats de Noël pour les enfants. L'école s'est basée sur une dépense de 9 à 10 € par élève et souhaite une aide de 6 € par élève comme les années précédentes.

Considérant la demande et sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à la coopérative scolaire une participation de 6 € par élève, ce qui fait un montant de 540 € pour tout le RPI, soit la somme de 270 € pour chaque commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2019.

ADOPTÉ

17/12/2018	
En exercice	10
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0

LA CLET (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREE)

La CLET a pour rôle de procéder à l'évaluation du montant des charges liées aux transferts de compétences entre EPCI à FPU et ses communes membres.

Suite aux transferts de compétences de communes vers l'intercommunalité il était nécessaire de procéder à l'évaluation des transferts de ces charges concernant :

- Médiathèque de Benfeld.
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Sorties écoles.
- Abonnement internet des écoles.

	AC prévisionnelles 2018	Evolution AC	AC définitives 2018
Bolsenheim	32 285 €	0 €	32 285 €
	Sans modification pour Bolsenheim		

ADOPTÉ

17/12/2018	
En exercice	10
Présents	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstentions	0



Points divers

DEMANDE D'UTILISATION PERMANENTE DE L'ANCIENNE SALLE DU PÉRISCOLAIRE

Sur conseil de Mme Catherine SCHMITZ, l'Association des Amis de l'École de la Scheer souhaite pouvoir utiliser l'ancienne salle du périscolaire située à l'étage de l'école, à des fins de réunion. M. le Maire n'est pas opposé à cette utilisation mais estime qu'il faut une personne responsable des locaux. Il propose Mme Catherine SCHMITZ qui refuse par manque de disponibilité et n'étant plus membre de l'AAES.

Des Conseillers soulèvent le problème de sécurité et d'assurances.

M. Patrick GIRARD propose de faire venir Mme la Présidente pour en discuter de vive voix et trouver un arrangement pour cette Association.



FORAGE PAR L'EARL MULLER

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, l'arrêté préfectoral du 6/7/2018 autorisant l'utilisation, en vue de la consommation humaine, de l'eau provenant du forage n° BSS003Y ADQ par l'EARL MULLER. Arrêté affiché en mairie pendant la période réglementaire.

NUISANCES « AIRE DE JEUX, RUE DU STADE »

M. le Maire lit un courrier de réclamation de la part de Mme SCHOTT Renée concernant l'utilisation de l'aire de jeu par la jeunesse bolsenheimoise.

Extrait du courrier réponse adressé par M. le maire à Mme SCHOTT cet été :

« ... Nous sommes conscients du désagrément que peut causer l'aire de jeux à certains moments, surtout en période de vacances, mais précisons que les faits restent vraiment exceptionnels et allons étudier ce problème de troubles de voisinage qui vous importune lors de la prochaine rencontre avec les conseillers. Il est évident que nous déplorons le bruit nocturne. Il faut, cependant, accepter que les enfants utilisent cet emplacement, qui est un lieu public, pour y jouer en journée en toute tranquillité... »

Les conseillers sont d'accord avec la réponse apportée par M. le Maire. Il y a eu un débat sur ce point. Les troubles ont cessé depuis ces faits. Certains conseillers pensent qu'il faut savoir faire preuve de plus de tolérance envers les jeunes, surtout si les faits sont rares. Par ailleurs, le bon sens et le respect d'autrui est demandé à tout le monde !

INTERVENTIONS DE M. PATRICK GIRARD :

Incivilités :

M. Patrick GIRARD déplore le déversement de peintures dans les caniveaux par certains concitoyens devant leur habitation. Il est rappelé que les produits dangereux doivent être portés à la déchetterie d'Erstein lors des journées dédiées à la récupération des matières dangereuses. Tout contrevenant s'expose à des amendes ainsi que des injonctions de remise en état du réseau.

Sécurité :

Suite à l'arrêté pris pour fluidifier la circulation rue de l'église, il faudra réfléchir à un moyen définitif, comme par exemple un panneau qu'on peut rabattre, pour montrer clairement le sens unique aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Fibre Optique :

La fibre optique a de nombreuses utilisations possibles tant au niveau média que sécurité, c'est pourquoi il y a lieu de prévoir un accès au Club House. Il faudra donc prévoir un accès en entrée de propriété.

Règlement du Service Public d'assainissement collectif : Extrait

Article 5.1 Déversements interdits

Il est formellement interdit de déverser dans le réseau d'assainissement collectif communautaire notamment :

...

- des hydrocarbures (essence, fioul...) et solvants organiques chlorés ou non;
 - des produits toxiques ou des liquides corrosifs (comme les acides...); des peintures...

Stationnement Place de l'église

M. Patrick GIRARD propose, entre l'église et l'école :

- 2 places de parking réservées aux personnels de l'éducation nationale (délimitations et panneaux).
- 1 place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite, prévue dans le programme d'accessibilité (délimitations et panneau).

Afin de ne pas dénaturer l'espace, M. Jérôme LAWI pense qu'il est préférable de ne pas peindre les emplacements mais d'utiliser des pavés de couleur. Il faudra aussi matérialiser ces emplacements par des plaques. M. le Maire trouve que ce serait une bonne chose et remercie M. GIRARD pour sa proposition.

Salle de réunion

Mme Catherine SCHMITZ, directrice d'école et Mme Stéphanie LELIEVRE, présidente de l'AAES (Association des Amis de l'Ecole de la Scheer) souhaitent pouvoir disposer d'une salle de réunion pour l'exercice de leurs activités respectives.

Sur proposition de Mme Catherine SCHMITZ utilisatrice des locaux et avec approbation des membres du Conseil Municipal, M. Patrick GIRARD propose d'aménager une salle disponible à l'étage de l'école de la SCHEER. L'ancienne table du Conseil Municipal sera mise en place.

Dans ce cadre, l'AAES :

- Fournira une attestation d'assurance annuelle ou à chaque réunion selon son choix, comme c'est le cas pour toutes les associations occupant une salle communale.
- Ne possèdera pas de clef permanente et fera une demande d'occupation de salle pour chacune de ses réunions.
- M. Patrick GIRARD se charge de notifier par écrit les termes de l'accord.

Salle communale

M. Patrick GIRARD, maintenant en charge de la gestion de la salle communale, a demandé une réunion à l'ASLCB pour régler des modalités d'utilisation de la salle, à savoir qui a des clés, qui les utilisent et à quelles fins, rangement du matériel etc.

INTERVENTIONS DE M. JEAN-MARIE KELLER

Il indique que les passages protégés de la rue Principale sont très pâles et qu'il faudrait les repeindre.

La Municipalité en est consciente mais attend la rénovation de la rue Principale début 2019 pour procéder à ce marquage, suivi de l'installation de plots (devis en possession) avec indication des places de stationnement.

Il est signalé qu'un passage protégé a été créé rue des Vosges et un autre refait à la « Laiterie ».

BALANCE GENERALE COMPTABLE:



Le Maire présente brièvement les soldes des sections d'investissement et fonctionnement et explique quels sont encore les travaux en cours et à payer.

Il explique qu'il faudra probablement, soit cette année encore sur la base des 50.000 € déjà prévus au Budget Primitif, soit l'année prochaine pour un montant plus élevé, recourir à un emprunt pour couvrir les frais de tous les travaux.

Il précise cependant que l'endettement de la commune n'est pas très important, un prêt de 100.000€ se termine au 31/5/2020 et un autre prêt de 300.000 € arrive à son échéance le 31/5/2027.



Emplacement des 3 places de parking

	Primitif	Réalisation
--	----------	-------------

Investissement

Dépense	176 000,00	49 560,24
Recette	176 000,00	41 186,47
Excédent		
Déficit		- 8373,77

Fonctionnement

Dépense	436 981,19	222
Recette	436 981,19	369
Excédent		146 380,09
Déficit		

Résultat

Excédent		138006,32
Déficit		





Infos, divers

Nuit de la Lecture du 18 au 20 janvier 2019

Pour la première fois en 2019, les médiathèques, bibliothèques et points lecture du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'associent pour participer collectivement à la 3ème édition de la Nuit de la Lecture. Cette manifestation lancée par le Ministère de la Culture en 2017 a pour objectif de faire la promotion, à travers des animations gratuites de toute nature, du plaisir de lire, de l'échange et du partage autour du livre.

Du vendredi 18 janvier au dimanche 20 janvier, de nombreuses activités seront proposées au public en fin d'après-midi et en soirée dans les structures participantes : contes, lectures à haute voix, lectures en pyjama, concerts, jeux, quizz, énigmes, dictées, ateliers, expositions, découverte des lieux à la lampe de poche... Les animations seront riches et variées et satisferont les petits comme les plus grands.



Histoire d'eau :

Ce que vous devez savoir !

Le secteur d'ERSTEIN Sud est alimenté en eau par 4 forages protégés. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant distribution.

Les prélèvements sont réalisés au captage, en sortie du traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Bolsenheim (Mairie-Robinet. évier cuisine)

Mesures de terrain	Résul.	Unité	Lim. de qualité		Réf. de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'air	4,8	°C				
Température de l'eau	9,5	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,4	unité pH			6,5	9
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,02	mg(Cl2)/L				
Chlore total	<0,02	mg(Cl2)/L				
Analyse laboratoire						
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	Sans objet				
Coloration avec filtration simple	<5	mg(Pt)/L				15,0
Odeur (qualitatif)	0	Sans objet				
Saveur (qualitatif)	0	Sans objet				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,13	NFU				2,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25° C	684	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTE ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. Aér. revivifiables à 22° -68h	<1	n/ml				
Bact. Aér. revivifiables à 36° -44h	<1	n/ml				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100ml)				0
Entérocoques/100ml-MS	<1	n/(100ml)		0		
Escherichia coli /100ml-MS	<1	n/(100ml)		0		

Bolsenheim : Eau moyennement dure : 28,6 °F

Le Ministère de la santé qualifie d'idéal un degré hydrotimétrique compris entre 15 et 25°F.

L'eau dure n'a pas d'effets nocifs sur la santé mais la formation de calcaire peut générer des désagréments matériels (entartrage des canalisations notamment).

Le calcaire est principalement composé de carbonate de calcium résultat de la combinaison du calcium et du gaz carbonique. L'usage d'un adoucisseur eau est alors préconisé.



Point d'informations et de conseils budgétaires pour les justiciables

<https://www.cresusalsace.org/>

Surendettement, saisie des rémunérations, procédure d'expulsion, impayés de crédit : Vous n'arrivez plus à payer vos dettes ? Vous êtes confronté(e) à une convocation au tribunal du fait de vos difficultés financières ?



Comment réagir ?

- En contactant l'accueil du tribunal d'instance d'Illkirch (téléphone : 03 88 55 33 10) ou l'association CRÉSUS Alsace (téléphone : 03 90 22 11 34) pour prendre rdv.
- En vous présentant directement au tribunal d'instance pour rencontrer le juriste de Crésus les jours de permanence.

CRÉSUS pour vous aider

CRÉSUS Alsace, association indépendante, spécialiste des questions de gestion budgétaire et de surendettement, est là pour vous aider !

Deux jours par mois, le conseiller de CRÉSUS Alsace se tient à votre écoute au sein du tribunal d'instance d'Illkirch, de manière gratuite et confidentielle, afin de répondre à vos questions et de vous aider à connaître et à faire valoir vos droits.

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ILLKIRCH



CRÉSUS

PERMANENCES :

**Le 2^{ème} et 4^{ème}
mardi du mois
de 9 H 00 à 12 H 00**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'aventure utile vous tente ? Une centaine de métier et un avenir au service des autres !



<https://www.sengager.fr>



<https://www.etremarin.fr>



<https://devenir-aviateur.fr>



<https://www.lagendarmerierecruite.fr>



<https://www.sdis67.com/fr/engagement-et-emploi>



<https://www.lapoliceinternationalerecruite.fr>

La CCCE, et l'association AGIR abcd, organisent 2 sessions de formation à l'attention **des aînés (60ans et +)**

- **Thèmes :** - Actualisation des connaissances du code de la route et des règles de circulation ;
- Test de connaissance et d'auto-évaluation interactifs ;
- La santé au volant (vue, audition, alcool, drogue et sécurité routière).
- **Quand :** **Mardis 26 février et 5 mars 2019 à 8h30, ou les mardis 26 mars et 2 avril 2019 à 8h30.**
- **Où :** **M.I.S. (Maison Intercommunale des Services (1, rue des 11 communes à BENFELD).**
- **Comment :** Inscription préalable obligatoire ou renseignements avant le 15/02.
Contactez la CCCE au **03.88.74.50.00** ou guichetunique.enfance@cc-erstein.fr
- **Coût :** **10€ / personne** à régler le 1^{er} jour de formation à l'intervenant pour l'ensemble des cycles.
La CCCE prend en charge le reliquat du coût total de la formation.





Les jeux (pas que pour les enfants...)

Remue méninges : diabolique !

*Ajoutez tous les nombres entiers de 1 à 36:
 Combien trouvez-vous ?*
*Multipliez par eux-mêmes les nombres
 premiers entre 1 et 36 et ajoutez les résultats.
 Ex : (2 x 2) + (3 x 3) ...*
Combien trouvez-vous ?

Anagramme !

Quel est l'anagramme unique du mot :

INNOVER



Toujours plus !

Formez de nouveaux mots en combinant les sept lettres du mot de départ et celle suivant le signe +.

- O R D A L I E** + **G** =
- C O U D E N T** + **M** =
- P H O D I G E** + **R** =
- S C R I P T E** + **V** =
- H A L E T A S** + **P** =

Les solutions du numéro précédent

Balances

Les deux premières balances sont équilibrées. Combien faut-il déposer de carrés sur le plateau droit de la troisième pour obtenir le même résultat ?



*Histoire de famille
 Il y a 2 pères et 2 fils.
 Ils ont 3 œufs.
 Chacun en mange un.
 Comment cela est-il possible ?*

Sans voyelle



Anastar

SOURIS DE L'ARTISTE
LA TRISTESSE DU ROI
SITE À MENHIRS
HENRI MATISSE

Calembour

Toto a dit :
CONVAINCU
CON, VINGT CULS !



Cube

La vue C est impossible



Plus ou moins

4	5	2	3	1	6
2	3	6	1	5	4
1	2	5	6	4	3
6	1	4	5	3	2
3	4	1	2	6	5
5	6	3	4	2	1

Bolsemer,

Merci pour votre aide et votre soutien à la publication de cette nouvelle parution. Nous comptons sur vous et vos retours pour les prochaines éditions.



Toute l'équipe du Bolsemer Blaettel

Bonne
année!
2019

Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, les 32 pages imprimées par foyer de Bolsenheim (200 foyers) représente 6400 pages (plus de la moitié d'un arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.



Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer .

A ce jour **16 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel . Merci pour ce geste écologique. Déjà une baisse de **512 pages A3** (32 x 16) à imprimer. Encore un effort !

Le dernier mot

Le premier jour de l'an

Les sept jours frappent à la porte.
Chacun d'eux vous dit : lève-toi !
Soufflant le chaud, soufflant le froid,
Soufflant des temps de toutes sortes,
Quatre saisons et leur escorte
Se partagent les douze mois.
Au bout de l'an, le vieux portier
Ouvre toute grande la porte
Et d'une voix beaucoup plus forte
Crie à tous vents :
Premier Janvier !

Pierre Menanteau (1895-1992)

Samedi dernier, j'étais à la mairie pour un mariage, quand le maire a dit :

PEUT-ON SOIGNER PAR LE RIRE ?

« S'il y a une personne qui s'oppose à ce mariage qu'elle se manifeste maintenant ou se taise à jamais ».

Alors du fond de la salle, il y a une femme enceinte qui s'est levée et a commencé à s'avancer dans l'allée avec un enfant de 3 ans à la main.

Le marié transpirait; la mariée s'est évanouie.

Tous les cœurs battaient à tout rompre., la tension était maximum !

Arrivée devant le maire, elle dit :

« Quand on est derrière, on n'entend pas bien... »

